



Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex - Tél 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbayes aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen – Tél 02 31 91 21 82
syndicat.cgt@normandie.fr
<https://www.cgtern.fr>

Extrait de notre déclaration préalable.
Comité technique du 9 décembre 2019

L'intégralité est disponible via l'espace « adhérent »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les élus,

Ce dernier comité technique de l'année se déroule dans un contexte international de régressions sociales : partout les logiques capitalistes, les agressions impérialistes, la progression des fascistes représentent une menace contre la démocratie et la paix.

Ce comité technique se déroule aussi dans un contexte national de mécontentement qui touche toutes les couches de la société: De la jeunesse aux retraités, du public comme du privé, mais aussi des précaires et des chômeurs.

Toutes les mesures, lois gouvernementales visent à remettre en cause les principales conquêtes sociales gagnées par des décennies de luttes dont les divers régimes de retraite notamment la CNRACL et le régime général.

Notre fédération CGT des Services publics appelle à combattre le projet de réforme des retraites et, à revendiquer l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Mais ce dernier comité technique se déroule aussi dans un contexte local de mécontentement qui s'amplifie chaque jour un peu plus.

En effet, suite au vote et à l'application du protocole portant sur les modalités de gestion des ressources humaines que seule la CGT n'a pas votée, vos mesures génèrent des conditions de travail dégradées et amplifient le mal-être de nombreux salariés de la collectivité.

Le 30 septembre, la CGT Région Normandie, lançait une pétition pour dénoncer la régression sociale dans la collectivité.

Malgré les pressions, la peur, nous comptabilisons 1300 signataires à ce jour...

Pour rappel à l'issue de l'entretien du 5 septembre dernier avec Monsieur le Président nous disait qu'on était « bien à la région »

La CGT ne partage pas son analyse.

Ne sous-estimez pas la gronde, que ce soit dans les lycées ou sites administratifs.

Et ce n'est probablement pas avec le Plan Région en santé et ses ateliers « méditation, relaxation » qui vont améliorer sensiblement et quotidiennement les conditions de travail des salariés.

Le 7 novembre dernier, nous avons adressé au Président un préavis de grève régional pour la période du 18 novembre au 31 décembre 2019 tout en précisant que nous restions disponibles pour toute négociation sur les nombreuses revendications des personnels.

L'exécutif va-t-il nous considérer comme un véritable interlocuteur. LA CGT sollicite une nouvelle audience par votre intermédiaire Madame la Présidente.

Nous citerons deux exemples issus du rapport de la chambre régionale des comptes qui démontrent que vous raisonnez sur une logique purement comptable.

L'application de la réfaction sur le régime indemnitaire sur la maladie ordinaire est incompréhensible dans la collectivité puisque le taux d'absentéisme de 7,7% est bien en deçà du taux global des collectivités territoriales.

Nous apprenons aussi le montant qui serait alloué pour la nouvelle association du personnel en année pleine 500 000 euros soit un ratio équivalent 100 euros par agent.

Cela divise donc par trois le montant dont bénéficiaient les Ex- Hauts Normands

Votre logique comptable se confirme dans la prévision du budget primitif soumis à l'assemblée plénière du 16 décembre prochain.

Les charges de personnel et frais assimilés représenteront un volume financier de millions d'euros (.....)

Les mesures PPCR généreront une réduction des dépenses de euros.

Par vos décisions régionales et l'avancement du grade soumis au ratio, la région réalise une économie de euros à effectif constant.

Des mesures d'économie sur l'optimisation des effectifs sur les sites administratifs et dans les EPLE notamment au travers de la politique de remplacement et de renfort dont les règles ont été harmonisées, de la gestion du délai de carence des vacances de poste pour une économie de € ;

Une diminution du budget relatif à la médecine du travail de€,

L'intégration au budget du calcul de l'effet de noria lié à l'écart entre les départs et les arrivées au sein de la Collectivité (différentiel d'indice)

Une diminution du recours aux contrats courts et aux stages (vacataires, stagiaires rémunérés....)

Toutes ces mesures ne visent pas à motiver, améliorer les conditions de travail, de santé et de sécurité pour les agents de la collectivité.

Ce jour, à 11h56 soit deux heures avant l'instance une diffusion générale d'une note du 3 décembre 2019 concernant la charte du temps de travail des agents régionaux des lycées signés du Directeur Général des Services stipule la mise en place des nouvelles dispositions à partir du 1^{er} janvier 2020.

En fin de paragraphe il est précisé que les gestionnaires et proviseurs ont été informés de ces nouvelles dispositions par le président lui-même soit 6 jours avant l'instance

L'ordre du jour du CT du 9 décembre 2019 précise qu'un avis est demandé aux représentants du Personnel sur ce point

Ce non-respect des instances est aussi un mépris envers les agents, cela nous ramène au début de la déclaration préalable sur la dégradation globale de notre société.

C'est pourquoi nous ne siégerons pas à cette instance que vous considérez vous-même comme accessoire

Nous avertirons l'ensemble de nos collègues de vos méthodes

Les élus CGT.